

ÉGLISE DE DIEU, L'ÉTERNEL

P.O. Box 775
Eugene - Oregon - 97401
U.S.A.

Case postale 5980
(CH) 1002 Lausanne
SUISSE

Lettre du Mois Septembre 1983

Chers Frères,

Une fois de plus, nous vous saluons très chaleureusement, car, une fois de plus, nous sommes à la veille de la Fête. Il y a donc surcharge de travail si nous voulons accomplir en plus les tâches de routine. Avec deux sites de Fête cette année, les tâches administratives se sont multipliées.

Pratiquement toutes les dispositions ont été prises en vue de la Fête de cette année. Les instructions et suggestions finales figureront dans la *Lettre d'informations*.

Le traitement schématique du sujet des Jours Saints étant d'une certaine longueur, nous avons décidé de le diviser en deux parties, expédiées en Septembre et Octobre respectivement. De la sorte, vous aurez en mains ce schéma complet à un moment où vous aurez vraiment le temps de vous y consacrer.

Voici l'introduction de ce sujet.

Satan dispose de deux méthodes pour séduire les humains, et les utilise toutes deux. Soit il les pousse à rejeter tout ce qui "sent la religion", soit il les induit à corrompre et pervertir la Vérité. En général, il préfère de beaucoup la seconde méthode.

Il n'y a pas de domaine biblique dans lequel cette perversion soit plus intense et plus sensible que celui des Jours Saints. Des montagnes de textes ont été écrits pour tenter de justifier le rejet de ces Jours sous prétexte qu'ils ne sont pas destinés aux Chrétiens d'aujourd'hui. Or, la "logique" même de cet argument est disjointe et incongrue. En effet, un argument utilisé à l'appui d'un point particulier est catégoriquement contredit quand on l'applique à d'autres points spécifiques. Tout cela est inconséquent.

Vu que la foi antérieure de tant de personnes a été ébranlée – au sujet des Jours

Saints et autres Lois de Dieu—il nous semble impératif de présenter cette année une étude approfondie portant sur les Jours Saints. Veuillez étudier attentivement cette question, car, à l'avenir, votre effort actuel pourrait réellement vous sauver la vie.

La présente *Lettre du Mois* prendra la forme d'un schéma très bref. Vu qu'il y a beaucoup à dire, nous avons choisi cette forme résumée. A propos des questions d'ordre général que l'on nous pose souvent, nous ajouterons divers commentaires.

Des quantités de questions diverses ont été soulevées à propos des Fêtes de Dieu. Nous allons tenter, dans l'ordre chronologique, de traiter de toutes les notions fondamentales: nous répondrons, de manière peut-être générale mais non pas technique, à toutes les questions qui nous reviendront à l'esprit. Quand nous aurons passé en revue tous les aspects historiques et actuels du problème, le lecteur devrait disposer d'un rappel complet et d'une bonne évaluation du sujet. Toutefois, avant d'exposer notre schéma, il est un principe important que nous devons souligner: on ne peut soutenir aucune idée qui soit en contradiction flagrante avec d'autres points tout aussi importants. Quand la Vérité est comprise parfaitement, il s'installe un état d'équilibre en ce qui concerne tous les principes impliqués. D'un autre côté, un argument utilisé pour soutenir l'idée que l'on veut prouver ne peut pas être utilisé pour en écarter une autre. Ces formes d'inconséquence et de confusion se rencontrent fréquemment dans les discussions sur des sujets religieux et elles concernent de nombreux points sujets à controverse.

Bref, tout ce qui est dit ou écrit doit être conséquent et "se tenir". Comme nous le disions plus haut, il faut qu'il existe un état d'équilibre et d'accord interne. Par exemple, si Dieu est immuable, comment une aberration doctrinale pourrait-elle être admise, indépendamment du moment de son apparition? Et réciproquement, comment quelqu'un qui croit que Dieu S'est retourné sur le plan doctrinal peut-il affirmer sérieusement que la promesse de la vie éternelle en échange de la fidélité se réalisera? Il y a une contradiction aveuglante entre ces deux idées.

Des principes cardinaux seront souvent évoqués à divers moments de notre schéma. Il faut les garder présents à l'esprit pour parvenir à des conclusions harmonieuses.

Passons maintenant au schéma.

I. Le temps n'existe qu'en vertu de la création par Dieu.

A. Tout temps est déterminé par des corps célestes.

Note: La semaine fait exception: elle existe par décret divin; c'est la succession de sept jours, bloc qui ne correspond à aucun indicateur céleste.

1. Gen. 1:14–18—Régulation des jours et des années.
2. Gen. 1:3 à 2:2—La semaine instituée.
3. Gen. 29:27–28—La semaine connue à l'époque de Jacob.

Note: Les corps célestes déterminent la durée des jours, des mois et des années. En vertu de Sa propre autorité, Dieu a soudé sept jours consécutifs pour en faire la semaine. Quatre autres blocs temporels existent par l'autorité de Dieu.

4. Lév. 25:1–7—La semaine d'années: six ans suivis par une année sabbatique pour le repos de la terre.
5. Lév. 25:8–17—La semaine d'années sabbatiques, suivie par une année du Jubilé, la cinquantième année.
6. II Pi. 3:8—Les années peuvent être soudées en un bloc de mille ans. Lire aussi Apoc. 20:2–7.
7. II Pi. 3:8—La somme des jours de mille ans est circonscrite par les limites de la semaine—ce qui donne sept mille ans.

Note: Dans Apoc. 20:2–7, il doit bien s'agir du septième millénaire. A rapprocher d'Héb. 4:1–11.

II. Etant le Créateur, *Dieu seul* peut faire qu'un temps soit saint.

Note: A l'intérieur de la structure de tous les blocs de temps, Dieu a décrété saints des temps spécifiques.

A. Sur la semaine, Dieu a sanctifié le septième jour.

1. Gen. 2:1–3—Conclusion de la semaine de création.
2. Ex. 20:8–11—Un point du Décalogue.
3. Deut. 5:12–15—Répétition du Décalogue.
4. Ex. 16:23—" . . . sabbat consacré [septième jour] . . ."
5. Ex. 31:14–15.
6. Ex. 35:2.
7. Lév. 23:3.
8. Néh. 9:14.
9. Néh. 10:31—" . . . le jour du sabbat, ou tout autre jour consacré . . ." (version synodale).
10. Es. 58:13.

B. A l'intérieur de l'année, plusieurs jours sont saints.

1. Application générale de tous les jours sanctifiés à l'intérieur de l'année.
 - a. Lév. 23:4.
 - b. Lév. 23:37.
2. Quinzième et vingt et unième jours du premier mois (premier et dernier Jours des Pains sans levain).
 - a. Ex. 12:15–16.
 - b. Lév. 23:6–8.
 - c. Nom. 28:17–18 et 25.
3. Le jour variable du troisième mois (Pentecôte—le

lendemain d'un décompte de cinquante jours depuis le Sabbat compris dans les Jours des Pains sans levain).

a. Lév. 23:21.

b. Nom. 28:26.

4. Premier jour du septième mois (Trompettes).

a. Lév. 23:24–25.

b. Nom. 29:1.

c. Néh. 8:2 et 9–11.

d. Ps. 81:4—" . . . à la nouvelle lune, au jour fixé pour notre solennité" (version Rabbinat).

5. Dixième jour du septième mois (Expiations).

a. Lév. 23:27–28.

b. Lév. 16:30–31.

c. Nom. 29:7.

6. Quinzième jour du septième mois (premier jour de la Fête des Tabernacles).

a. Lév. 23:34–35.

b. Nom. 29:12.

7. Vingt-deuxième jour du septième mois (Dernier Grand Jour).

a. Lév. 23:36.

b. Nom. 29:35.

Note: Qu'est-ce qui fait qu'une chose ou une autre est sainte? Deux éléments sont capitaux: avoir été mis à part par Dieu pour un usage bien précis d'une part, la sainte présence de Dieu d'autre part. Les Jours Saints, Dieu ordonne aux hommes de comparaître. Les hommes peuvent choisir de ne pas honorer et respecter Dieu dans ces cas-là. Pourtant, ces temps restent saints aux yeux du Dieu unique et seul immuable.

Les Jours Saints sont des rendez-vous que Dieu a fixés à l'homme. Il existe encore d'autres délimitations décrétées par Dieu. Pour comprendre cet aspect de la Loi de Dieu, examinons un certain nombre de ces temps fixés.

III. Le Plan de Dieu est réglé par le Calendrier Général. Ce Calendrier indique les temps et les limites.

A. Les temps et limites de toutes les nations.

1. Actes 17:26—" . . . a délimité à l'avance leur durée ainsi que leurs domaines" (version synodale).

2. Deut. 32:8-9.

B. La longévité de l'homme.

1. Job 7:1—"N'y a-t-il pas un temps alloué à l'homme sur la terre?" (Bible anglaise).

2. Ps. 90:10.

C. Le sort de l'homme sur la terre.

1. Job 7:1-3—" . . . en partage des mois de déception, et l'on m'a assigné des nuits de fatigue" (version Ostervald).

2. Ps. 90:7-12.

D. Les faits de l'histoire d'Israël.

1. Ex. 9:5—" . . . l'Éternel assigna un temps. . ." (version Darby).
2. Rapprocher: Gen. 15:1–18; Ex. 2:23–24—" . . . dans ce long intervalle . . . le roi d'Égypte mourut . . ." (version Rabbinat); Ex. 12:40–41.

E. Événements de la première venue du Christ.

1. La première venue.
 - a. Gal. 4:4—" . . . quand la plénitude du temps est venue . . ." (version Darby).
2. La prédication de l'Évangile.
 - a. Marc 1:14–15.
3. La crucifixion.
 - a. Matt. 26:18.
 - b. Jean 7:6 et 8.
 - c. Rom. 5:6.
4. L'ascension.
 - a. Luc 9:51.

F. Le temps de la fin.

1. Dan. 8:19.
2. Dan. 11:27.
3. Dan. 11:35.

G. Événements des derniers jours.

1. Vision d'Habakuk.

a. Hab. 2:3—" . . . la vision est encore pour un temps déterminé . . ." (version Darby).

2. Conflit entre les rois du septentrion et du midi.

a. Dan. 11:29.

3. Le temps du jugement.

a. Eccl. 3:17—" . . . il a fixé un temps où il prononcera son jugement . . ." (version synodale).

4. La révélation de l'impie.

a. II Thess. 2:6.

5. Les temps des Gentils.

a. Luc 21:24.

6. L'anéantissement des Philistins modernes.

a. Es. 14:31—" . . . nul ne reste à l'écart dans ses rassemblements de troupes [Bible anglaise: ses temps assignés]" (version Darby).

7. La résurrection des justes.

a. Job 14:13–14—" . . . si tu voulais . . . me fixer un temps arrêté, et puis te souvenir de moi . . ." (version Darby). " . . . tous les jours de mon temps fixé j'attendrai jusqu'à ce que mon état

vienne à changer" (Bible anglaise).

8. Le jugement des anges déchus.

a. Matt. 8:29.

9. La restauration de toutes choses.

a. Actes 3:19–21.

b. Eph. 1:10.

10. Israël restauré.

a. Ps. 102:14.

b. Actes 1:6–7.

Commentaire: Jusqu'à cette date, Dieu S'est souvenu de l'horaire de tous les grands événements auquel Il S'était engagé. Y a-t-il une raison quelconque de penser qu'Il oubliera un rendez-vous quelconque à l'avenir? Ou tout autre engagement qu'Il aurait pris, dans le passé, actuellement ou dans le futur?

IV. Les Jours Saints sont des rendez-vous entre Dieu et l'homme.

A. Les Jours Saints sont des rendez-vous de fête.

1. Ex. 23:14.

2. Deut. 16:16.

3. II Chron. 8:13.

4. Néh. 10:33–34—"... fêtes ... à des époques fixes ..."

Commentaire: Les Fêtes de Dieu sont des dates (rendez-vous) fixes,

comparables à tous égards aux grands événements du Calendrier divin.

V. Les dates des grands événements prophétisés ne sont pas connues des hommes jusqu'au moment où ils se produisent.

A. Eccl. 8:6–7—" . . . il y a pour toute chose un temps . . . il [l'homme] *ne sait point* ce qui arrivera. . . "

B. Marc 13:32–33—"Pour ce qui est du jour ou de l'heure, *personne ne le sait* . . . car vous *ne savez* quand ce temps viendra."

C. Actes 1:7—" . . . Ce *n'est pas* à vous de connaître les *temps* ou les *moments* que le Père a fixés de sa propre autorité."

D. Luc 12:56—" . . . vous savez discerner l'aspect de la terre et du ciel; comment ne discernez-vous pas ce temps-ci?"

Commentaire: Les hommes sont capables d'observer et d'évaluer les choses physiques. Ils peuvent parvenir à des conclusions logiques. Mais, a sous-entendu Jésus, l'homme ne peut pas, de lui-même, s'assurer des choses spirituelles. Il ne peut les comprendre que quand elles lui sont *spécifiquement* révélées.

VI. Les rendez-vous spécifiques de Dieu impliquant des humains sont révélés.

A. Le Calendrier et les Jours de Fête sont *révélés*.

1. Ex. 12:2—Révélation directe par Dieu.

2. Ex. 12 et 13—Les événements de la Pâque et des Pains sans levain.

3. Ex. 24:12—Les dix Commandements (tables de pierre); la Loi et les Ordonnances données par Dieu.

4. Ex. 25:22—Dieu prévoit de donner plus tard d'autres révélations à Israël: "C'est là que je te donnerai rendez-vous . . . que je te communiquerai tous mes ordres pour les enfants

d'Israël" (version Rabbinat).

5. Lév. 23:1–44—Rendez-vous hebdomadaire et annuels du Calendrier: noter le verset 44.

6. Néh. 9:13–14—" . . . fis connaître . . . saint sabbat . . . préceptes [statuts, version Darby] . . ."

VII. Les Jours Saints ne sont pas "juifs", ni "d'Israël", ni restrictifs de quelque autre manière, ils relèvent de Dieu.

A. Ex. 18:16—Appelés "statuts de Dieu": ". . . je leur fais connaître les statuts de Dieu . . ." (version Darby). Les Jours Saints sont des statuts: Lév. 23:14, 21, 31 et 41; 16:31—"statut perpétuel" dans la version Darby.

B. Lév. 18:5—Il est interdit à l'homme d'observer des statuts, des lois et des jugements d'origine humaine; il faut obéir à ce qui *appartient* à Dieu: ". . . vous garderez mes statuts et mes jugements . . ." (version Darby).

C. Lév. 18:26—Les statuts appartiennent à Dieu: ". . . vous garderez mes statuts et mes jugements . . ." (version Darby).

D. Lév. 19:37—Israël doit obéir aux statuts qui appartiennent à Dieu: ". . . vous garderez tous mes statuts et tous mes jugements . . ." (version Darby).

E. Lév. 20:8 et 22—Ceux qui ont été mis à part doivent observer Ses statuts: ". . . vous garderez mes statuts . . . vous garderez tous mes statuts et tous mes jugements . . ." (version Darby).

F. Lév. 25:17–18—Si Dieu est notre Dieu, nous devons observer Ses statuts: ". . . vous pratiquerez mes statuts . . . vous garderez mes jugements . . ." (version Darby).

G. Deut. 6:2 et 17—Les statuts et commandements appartiennent à Dieu: ". . . tous ses statuts et ses commandements . . . Vous garderez soigneusement les commandements de l'Éternel, votre Dieu . . . et ses statuts . . ." (version Darby).

H. Ps. 19:9—Les statuts procèdent de Dieu: "Les statuts de l'Éternel sont

droits . . ." (Bible anglaise).

I. Ps. 119 (divers versets)—Les statuts appartiennent à Dieu.

VIII. Les Sabbats et les Jours de Fête sont saints aux yeux de Dieu.

A. Le Sabbat hebdomadaire.

1. Ex. 16:23—" . . . le jour du repos, *le sabbat consacré à l'Eternel* . . ."
2. Ex. 31:14–15—" . . . le septième jour est le sabbat, le jour du repos, *consacré à l'Eternel*. . ."
3. Lévit. 23:3—" . . . *sainte* convocation . . . sabbat de l'Eternel . . ."
4. Néh. 9:14—" . . . ton *saint* sabbat . . ."

B. Les Sabbats annuels.

1. Lévit. 23:2—" . . . *Les fêtes de l'Eternel*, que vous publierez, seront de *saintes* convocations. . ."
2. Lévit. 23:4—" . . . les fêtes . . . les saintes convocations . . ."
3. Lévit. 23:37—" . . . *les fêtes* . . . les *saintes* convocations, que vous publierez . . ."
4. Col. 2:16—" . . . d'une fête . . ." (Bible anglaise: "d'un *jour saint*"; il est intéressant de noter que, des années après qu'elles ont été prétendument abrogées par la mort du Christ, Paul qualifie ces Fêtes de "saintes").
5. Ex. 12:16—Les premier et dernier Jours des Pains sans levain sont saints. Voir aussi Lévit. 23:7–8.
6. Lévit. 23:21—La Fête des prémices est sainte.
7. Lévit. 23:24 et Ps. 81:4 (version Rabbinate)—" . . . trompettes

. . . une sainte convocation."

8. Lév. 23:27—" . . . expiations . . . sainte convocation . . ."

9. Lév. 23:35—Premier jour de la Fête des Tabernacles ". . . une sainte convocation . . ."

10. Lév. 23:39—Le Dernier Grand Jour est saint comme le premier jour de la Fête des Tabernacles.

Note: Les saintes convocations sont confirmées dans les chapitres 28 et 29 du Livre des Nombres.

C. Usage général.

1. Néh. 10:31—Néhémie appelle saints les jours de Fête: ". . . pas le jour du sabbat, ni en un jour saint . . ." (version Darby).

IX. Qu'est-ce qui rend sainte une chose quelconque?

A. La présence de Dieu.

1. Ex. 3:5—La terre en question est sainte parce que Dieu S'y trouvait à ce moment-là. Voir aussi Actes 7:33.

2. Jos. 5:13–15—Là encore, une terre est sainte parce que Dieu S'y trouvait.

3. Hab. 2:20—Les cieux sont-ils intégralement saints? Ou uniquement l'emplacement où Dieu réside?

B. Choses mises à part pour un usage spécifique et saint.

1. Amos 2:7—L'adultère et toutes les formes d'immoralité sont une profanation du saint mariage et du Créateur de la relation matrimoniale.

2. Matt. 24:15—Aujourd'hui, Jérusalem est mise à part pour

un usage sacré. Très certainement, elle est loin d'être littéralement sainte, d'être le lieu où Dieu réside et d'où Il exécute Son plan.

X. Dieu est Saint par Sa nature même.

A. Lév. 11:44–45—Dieu dit qu'Il est Saint (intrinsèquement). Voir aussi Lév. 19:2; 20:26 et 21:8; Ps. 99:3, 5 et 9.

B. Jos. 24:19—L'homme matériel ne peut pas arbitrairement servir un Dieu Saint.

XI. Les Paroles de Dieu sont saintes par définition.

A. Rom. 1:2—Les écrits des prophètes sont les saintes Paroles de Dieu.

B. Rom. 7:12—Les Lois et Commandements sont saints.

Note: En général, le mot grec *nomos* se rapporte à un usage assez large: toute une tranche de la Bible— sauf si une loi spécifique est mentionnée (Matt. 12:5; Luc 24:44; Jean 1:17; 7:19 et 23; 8:5; I Cor. 9:9; Hébr. 10:28; Jac. 2:10; Actes 13:15 et 24:14).

C. II Tim. 3:15—L'Ancien Testament—une partie de la Parole de Dieu—est saint, comme l'est la totalité de la Bible.

D. II Pi. 2:21—La sainte Parole de Dieu doit être révélée et donnée à des serviteurs appelés.

XII. A cause des pouvoirs mentaux des humains, Dieu leur a ordonné de faire toujours la distinction entre le sacré et le profane.

A. Lév. 10:10—Les ministres doivent rester sobres et savoir ce qui est saint.

B. Mais, du fait de sa nature naturelle innée, Israël n'a pas su distinguer

entre le sacré et le profane.

1. Ez. 22:26—" . . . profanent mes choses saintes . . . ne font pas de différence entre le sacré et le profane . . ." (version Rabbinat).

C. Pourquoi le peuple s'est-il mis à pervertir, à ne pas voir correctement la différence en question?

1. I Tim. 4:7—Les humains ne résistent pas à leur tendance naturelle à remettre en question la révélation initiale de la Vérité (voir les versets 1–6).

2. I Tim. 6:20—Voir sous "A".

3. II Tim. 2:16 (lire les versets 1–18)—Voir sous "A".

Commentaire: La Parole de Dieu est sainte. Cette Parole est le fondement de la doctrine révélée. Aucune partie de cette Parole ne peut être prise en défaut. Dans sa totalité, elle est sainte, honorable, bonne et parfaite.

XIII. Les Jours Saints font partie de cette Parole.

A. Matt. 4:4—A qui faut-il obéir? A *toute Parole* de Dieu. A rapprocher de Deut. 8:1–6.

B. Deut. 4:2–4—L'homme n'a pas le droit d'ajouter ni de retrancher la moindre des choses à cette Parole. Voir aussi Deut. 12:32; Pr. 30:5–6; Apoc. 22:18–19.

C. Ps. 12:7—*Toute* la Parole de Dieu est pure, comme l'argent sept fois éprouvé, raffiné et purifié.

D. Jean 5:46–47—Il n'y a pas de différence entre les paroles de Moïse et celles du Christ. Tous deux disent la même chose.

E. Jean 1:1 et 14—La Parole existait depuis le commencement. Elle S'est

manifestée matériellement à travers la vie de Jésus-Christ.

F. Jean 17:17—La Parole (toute) de Dieu est Vérité.

G. Jean 10:35—Aucune partie de cette Parole ne peut être anéantie.

XIV. Les Jours Saints font partie de la définition par Dieu de la Loi.

A. Dieu est le résumé de toutes choses.

1. Eph. 1:23; Rom. 11:36.

B. Dieu est Amour, et l'amour est le fondement de tout ce qui existe.

1. I Jean 4:8.

2. I Jean 4:16.

C. Le sommaire de l'amour est la Loi de Dieu.

1. Rom. 13:10.

2. I Jean 5:3.

3. II Jean 6.

4. Comment se manifeste l'amour pour Dieu et le Christ.

a. Jean 15:10—Combien de commandements?
Tous!

b. Jean 14:15 et 23—La manifestation de la
présence en l'homme de Dieu et du Christ:
l'obéissance à toutes les Paroles de Dieu.

D. Toute la Loi résumée en deux grands principes.

1. Matt. 22:36–40.

E. Ces deux grands principes résument les Dix Commandements.

1. Matt. 22:36–40.

F. Ces dix grandes Paroles résument l'alliance de Dieu.

1. Ex. 34:27–28.

G. Les Jours Saints font partie de l'Alliance.

1. Ex. 19:1–25—Préparation du peuple.

2. Ex. 20:1 à 23:33—Transmission des Paroles.

3. Ex. 24:1–8—L'Alliance est scellée.

XV. En ce qui concerne l'homme, pour qui les Jours Saints le sont-ils?

A. Ils ont été donnés à Israël.

1. Ex. 24:12—Ils ont été donnés à Moïse par Dieu.

2. Ex. 25:21–22—Moïse a reçu les Paroles de Dieu en tant qu'intermédiaire et devait les transmettre à Israël.

3. Lév. 10:11—Moïse devait enseigner les statuts à Israël: ". . . aux fils d'Israël tous les statuts que l'Éternel leur a dits par Moïse" (version Darby).

4. Lév. 26:46—Les lois et statuts donnés à Israël.

5. Deut. 4:44–45—Les lois et statuts donnés à Israël par Moïse: ". . . les statuts et les ordonnances que Moïse exposa aux enfants d'Israël . . ." (version Ostervald).

6. Deut. 6:24–25—Donnés à Israël: ". . . l'Éternel nous a

commandé de pratiquer tous ces statuts . . ." (version Darby).

7. Deut. 12:1—Les statuts et jugements ont été donnés à Israël: ". . . les statuts et les ordonnances que vous prendrez garde de pratiquer . . . pendant tout le temps que vous vivrez sur la terre" (version Ostervald).

B. Qui ne les a pas reçus?

1. Deut. 4:14–20—Les Gentils avaient un système de valeurs différent.

C. Aujourd'hui encore, à qui appartiennent les Alliances, le service de Dieu, la possibilité de devenir Ses fils, la gloire et toutes les promesses?

1. Rom. 9:4—Aux Israélites.

XVI. En tant que peuple appelé et mis à part, Israël est saint aux yeux de Dieu: il est appelé à obéir à Sa sainte Parole.

A. Ex. 19:5–6—Une nation sainte; à rapprocher de Deut. 7:6 et 14:2.

B. Lévit. 11:44–45—Appelé à obéir; à rapprocher de Deut. 14:21; Lévit. 19:2; 20:7 et 26.

XVII. Les Jours Saints *ne font pas* partie de la Loi sur les sacrifices.

A. Ex. 20:1 à 23:33—Il n'est pas fait allusion aux sacrifices dans l'Alliance.

B. Ps. 51:18–21—David avait compris que ce qui importait, c'était l'obéissance et non les sacrifices. A rapprocher de Ps. 40:7–8 et Prov. 21:2–3.

C. Es. 1:10–11—Les sacrifices n'ont jamais été une fin en soi.

D. Ez. 20:24–25—Ils ont été *ajoutés* pour certaines raisons (n'oublions pas

qu'aucun sacrifice n'est mentionné par l'Ancienne Alliance).

E. Jér. 7:21–23—Par l'intermédiaire de Jérémie, Dieu a confirmé ce qu'Il avait déclaré.

Commentaire: Dieu et Israël ont conclu une alliance (Ex. 24:7–8; Deut. 5:22–33). Elle a été reprise sous Josué (Jos. 24:24–25). Surtout à certaines dates, il était entendu que Dieu apparaîtrait devant Israël pour l'instruire, sur demande, à travers un serviteur humain.

Comme nous l'avions annoncé, du fait de sa longueur, le schéma sur les Jours Saints doit être divisé. La seconde moitié sera envoyée en Octobre. En réunissant mes deux *Lettres du Mois*, vous aurez la totalité du schéma sur les Jours Saints au moment où vous aurez vraiment le temps de l'étudier, peu après votre retour de la Fête.

Maintenant, nous espérons voir tout le monde à la Fête—soit dans quelques jours seulement. Songez-y s'il vous plaît. Vous êtes sans prix aux yeux de Dieu comme aux nôtres, à nous qui avons le privilège de vous servir.

Avec beaucoup d'amour,

A handwritten signature in cursive script, reading "Raymond C. Cole". The signature is written in black ink and is positioned centrally below the text "Avec beaucoup d'amour,".

Raymond C. Cole